



DELIBERATION N°4
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 18 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11

Absents excusés : 4

L'an deux mil vingt-deux, les dix-huit octobre, à vingt heures le conseil municipal de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 octobre 2022

Présents : Odile PINTURIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Frédéric MILLET, Serge LOMBARDIN, Marie-Claire JASSERAND, Isabelle BRUNEL, Hervé DUQUESNE, Sylvie DALLERY, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER.

Absents excusés : Julien DELHEUR (pv F MILLET) Sandrine MARECHET, Valérie GUILLAUME (pv E.LAFANECHERE) , Christophe VACHERON (pv J LESQUIR)

Secrétaire de séance : Marie Claire JASSERAND

Objet : prêt de salle

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que l'association des parents d'élèves de Margerie, sollicite le prêt de notre salle des fêtes le week-end du 12 février, 25 février 2022 ou 5 mars 2022, cette dernière ne peut bénéficier de la salle de Margerie pour cause de travaux.

Le maire invite le conseil à délibérer à propos de cette requête.

Vu les services rendus par cette commune (prêt de matériel divers gratuit), le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, à titre exceptionnel de répondre favorablement à cette demande.

La salle sera prêtée gratuitement à cette association à condition qu'elle soit rendue en état de propreté et un forfait de 30€ sera demandé pour le chauffage.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité 14 voix pour 14 autorise le maire à signer la convention de prêt de la salle de Chamblanc avec ladite association.

Cette année, l'équipe enseignante propose aux élèves de l'ensemble de l'école un projet de classe transplantée. En effet les élèves de PS-MS et MS-GS partiront deux jours à Apinac, ils travailleront sur le lait avec diverses animations et visites. Les élèves du CP au CM2 partiront eux, trois jours visiter les volcans d'Auvergne. Ils dormiront au centre d'accueil de Temps Jeunes de Theix et visiteront le Puy de Dôme, Lemptégy, le château de Murol, randonneront dans les puy, certains visiteront le site troglodyte de Jonas et le musée de la céramique, pendant que d'autres visiteront la cité médiévale de Besse en Chandesse.

Ce projet très intéressant a un coût important : afin de limiter son impact sur les familles, nous avons demandé un financement au sou des écoles qui financera 40% du projet. Aussi, nous venons par le présent courrier vous demander si vous pourriez nous aider à son financement.

Le prix de revient du voyage des grands est de 150€10 et celui des plus jeunes de 104€, avec la participation du sou des écoles le coût à charge des familles pour les grands, est ramené à 90€06 et pour les plus petits à 58€24. Si la mairie pouvait financer 17 euros par élève cela ramènerait le prix de revient pour les grands à 73€03 et pour les petits à 41€24. Ce qui ferait un budget global à charge de la mairie de 2448€. (Pour mémoire, la subvention accordée en 2018 était de 2 635€)

M. le maire invite le conseil municipal à délibérer sur ce montant de subvention alloué à l'école.

Vu le dossier présenté Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité 14 voix pour 14 approuve ce montant de subvention.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



La secrétaire, Marie Claire JASSERAND,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20221018-delib5-cm92022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2022

Affichage : 05/09/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

*Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 25/10/2022*